



Partie civile suite à un vol

Par **doug71**, le **10/08/2010** à **12:51**

Bonjour,

J'ai été victime d'un vol avec effraction dans mon véhicule.

L'auteur à été identifier et je suis convoqué au tribunal le 16 septembre. Mon assurance devait me fournir un avocat mais finalement s'est rétracté.

Je ne sais comment se déroule l'audience pour ce genre de cas.

Dans l'histoire l'assurance me rembourse ma franchise mais pas mon autoradio d'une valeur de 124 €.

Puis je demander le remboursement de ce dernier sachant que je peux presenter la facture..

Je souhaite demander des dommages pour les 3 jours de congés que j'ai dut prendre afin de régler cette affaire (dépôt de plainte, plusieurs convocation par l'assurance et par le carrossier ...).

Pensez vous que je puisse demander des dommages et dans quelle fourchette.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.